

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le 22 juin 2026, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe COMMERÇON, Maire.

Présents : MM. Philippe COMMERÇON, Pierre-Yves HUPONT, Christian PERRAUD, Laurent CLÉMENT-ROBIN, Frantz ALEXANDRE, Sébastien BARBET, Stephan OLCZAK, Ludovic PERRON et Mmes Lucile ANDRIEU, Gaëlle BAILLARD, Caroline GUYOTAT, Claudine NAVOIZAT et Aurélie TAUPENOT.

Absentes excusées : Mme Muriel DERRUAZ qui a donné pouvoir à Mme Lucile ANDRIEU et Mme Isabelle PETIT qui a donné pouvoir à Mme Caroline GUYOTAT.

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle BAILLARD.

Nombres de Membres :

En exercice : 15 - Présents : 13 jusqu'à la question diverse « Sou des écoles », ensuite 12 - Votants : 13 jusqu'à la question diverse « Sou des écoles », ensuite 12.

Le quorum étant établi, la séance du conseil municipal peut débuter.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Ordre du jour de la séance :

- Arrêt du Procès-Verbal du 18 mai 2026
- Délibération : Acquisition d'un terrain situé « Chemin de la Griotte »
- Délibération : Décision Modificative n° 1 - Budget Commune 2026
- Délibération : Convention avec le Sou des écoles concernant la prise en charge des spectacles de théâtre, à destination des enfants de l'école, du 01-01 au 30-06-2026
- Questions diverses

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DU 18 MAI 2026

À l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 18 mai 2026 est arrêté par le conseil municipal, sans observation.

M. le Maire et M. BARBET, secrétaire de séance, ont signé le PV.

DÉLIBÉRATION N° 37-26 : ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUÉ « CHEMIN DE LA GRIOTTE »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une partie de la parcelle de terrain cadastré section AB n° 54 va être détachée pour être vendue en terrain à bâtir, d'une superficie de 880 m² environ. Le terrain est situé « Chemin de la Griotte ».

Dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière au « cœur du village » et afin de préserver un espace vert dans le bourg du village,

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget de la commune 2026 du montant nécessaire à l'acquisition,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 130 000,00 €.

DÉLIBÉRATION N° 38-26 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET COMMUNE 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante du budget de la Commune concernant l'exercice 2026 :

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2111 : Terrains		115 000,00 €
D 2313 : Constructions	115 000,00 €	

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la décision modificative n° 1 du budget primitif de la Commune 2026.

DÉLIBÉRATION N° 39-26 : CONVENTION AVEC LE SOU DES ÉCOLES CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES SPECTACLES DE THÉÂTRE, À DESTINATION DES ENFANTS DE L'ÉCOLE, DU 01-01 AU 30-06-2026

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Théâtre Scène Nationale de MÂCON a construit un partenariat avec les communes du Val Lamartinien, à destination des enfants des écoles, en organisant des spectacles sur le territoire, du 01-01-2026 au 30-06-2026.

Les frais des spectacles et des transports seront facturés par la Commune de LA ROCHE VINEUSE, directement à la Commune de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES.

Toutefois les coûts des spectacles seront pris en charge par le Sou des écoles de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES, pour un montant total de 1 007,00 €.

Les coûts de transport et du spectacle « Longueur d'ondes » seront pris en charge par la Commune de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES, pour un montant total de 479,00 €.

À cette fin, il est nécessaire de signer une convention avec le sou des écoles pour le remboursement des frais de spectacles à la Commune.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à 14 voix pour et 1 abstention,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Sou des écoles de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES qui accepte par la signature de cette convention, la prise en charge de ces spectacles et tout document s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES**École**

Réunion du 11-06-26 organisée par l'inspection académique

MM. BARBET et PERRON font un retour de la réunion du 11-06 animée par la directrice de l'académie, en présence de la sous-préfète, sur l'expérimentation "Aménagement du territoire et offre scolaire" et plus particulièrement sur les objectifs de cette démarche au sein de notre département :

- Construire une offre scolaire adaptée aux élèves d'aujourd'hui et de demain
- Garantir un service public d'éducation de qualité
- Prendre en compte la baisse démographique et en anticiper les effets.

Les services académiques devront dans un premier temps transmettre au ministre de l'éducation nationale une projection de la rentrée 2027 en Saône-et-Loire en s'appuyant sur les priorités à mettre en œuvre et sur les premières modifications du réseau scolaire, dans la mesure où certaines évolutions ont déjà été réfléchies au cours de l'année passée

Ce projet complété sera à transmettre au ministère courant juillet.

Dans cette perspective, il est demandé aux communes possédant une école de répondre à un sondage afin de recueillir leurs points de vue sur ce sujet pour se projeter de manière objective et réaliste vers la construction conjointe d'un réseau scolaire robuste qui anticipe les perspectives.

Un questionnaire a été envoyé aux élus afin qu'ils puissent exprimer leurs avis, idées et contraintes concernant l'offre scolaire à l'horizon 2030.

La commission des écoles se réunira le 06-07 afin de débattre du sujet et répondre aux attentes des services de l'éducation nationale.

- Conseil d'école du 09-06

M. OLCZAK fait un retour du conseil d'école à l'occasion duquel plusieurs sujets ont été évoqués :

- retour positif sur l'organisation et le service des repas, les enfants ont plus de temps pour manger. Mme KEÏTA a confirmé que la qualité des repas de RPC est toujours identique.
- les activités proposées durant les garderies du matin et du soir sont très appréciées des enfants, avec notamment la création et l'entretien d'un potager.
- la directrice d'école a fait un retour sur les nombreuses activités réalisées durant cette année scolaire.
- l'effectif prévu pour la prochaine rentrée de septembre est de 68 élèves : 17 en maternelle - 13 CP - 8 CE1 - 4 CE2 - 17 CM1 et 9 CM2. Aucune modification n'est à noter s'agissant du personnel enseignant et communal de l'école.
- le sujet de la température au sein de l'école pendant les fortes chaleurs des derniers jours a également été évoqué.

M. le Maire informe que des ventilateurs ont été achetés par la commune pour équiper toutes les salles.

La salle de motricité reste quant à elle relativement fraîche et les classes les enfants peuvent se rendre dans celle-ci afin de se rafraîchir.

- Sou des écoles

Le sou des écoles souhaiterait faire un point sur le fonctionnement et le règlement intérieur du restaurant scolaire.

Les représentants de l'association seront conviés à la commission des écoles du 06-07 prochain afin d'étudier ces sujets.

M. BARBET quitte la séance

Infos

- M. le maire tient à remercier tous les conseillers municipaux qui ont pris contact auprès des habitants de plus de 80 ans, au cours de la dernière canicule.

Il demande à ce que la surveillance des aînés de la commune poursuive en cas de persistance des fortes chaleurs et/ou de nouvelle alerte « canicule ».

- Le Maire informe le conseil municipal du recensement de la population qui se déroulera du 21-01 au 20-02-2027. Dans cette perspective, la commune doit recruter un agent recenseur.

- Comme les années précédentes, le Théâtre-Scène Nationale de Mâcon proposera aux élèves des écoles des communes du Val Lamartinien deux spectacles au cours de l'année scolaire 2026-2027 :

- l'un pour les élèves de maternelle
- un autre pour les CE2 - CM1 et CM2.

S'agissant des CP et CE1, il est envisagé une visite du Théâtre de MÂCON.

- M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le courrier du Directeur de la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône et Loire, lequel indique que les services de la DDFiP proposent aux communes une fiabilisation des évaluations foncières des locaux d'habitation (maisons et appartements).

De l'étude des services, il ressort que certains locaux de la commune, au nombre de 18, sont dépourvus de certains éléments de confort (chauffage, WC, baignoire, douche, lavabo...) bien qu'ils soient considérés comme courants dans la vie courante.

Cette opération concernera les locaux classés dans les catégories 1 à 6, à l'exception de ceux classés en catégories 7 et 8, considéré comme vétustes, voire inhabitables.

L'action se traduira par l'augmentation de la surface pondérée des locaux visés et par voie de conséquence de leur valeur locative.

Considérant que cette opération permettra d'améliorer l'équité fiscale et l'égalité devant l'impôt des propriétaires fonciers de la commune, il informe le conseil municipal qu'il a donné son accord aux services de la DDFiP pour lancer cette opération de fiabilisation.

- Mme GUYOTAT rappelle que la dernière réunion de préparation de la fête champêtre se déroulera le 24-06 prochain.

Elle indique qu'à ce jour le nombre de réservations de paëlla est supérieur à celui de l'année dernière.

La prochaine réunion est prévue le lundi 20 juillet 2026, à 20 h.

Procès-Verbal arrêté par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 20 juillet 2026.

Le Maire,
Philippe COMMERÇON



La secrétaire de séance,
Gaëlle BAILLARD

